

VÉHICULE ÉLECTRIQUE

➡ DÉPLOIEMENT DE BORNES DE CHARGE, le projet avance !



Les déplacements sont dorénavant au cœur des préoccupations de la plupart des collectivités territoriales. Le SDEPA quant à lui, mène une réflexion sur la mobilité électrique au niveau départemental.

Si se déplacer est un vecteur de lien social ou de développement économique, il n'en demeure pas moins que les coûts induits qui ne cessent de croître notamment à cause du prix des énergies fossiles, impliquent pour être atténués, des actions concertées et diversifiées.

Ainsi, la mise en place de Transports publics collectifs, de dispositifs de co-voiturage ou le recours à des véhicules à motorisation alternative sont aujourd'hui largement étudiés.

À ce titre, les véhicules électriques ou hybrides rechargeables, présentent un intérêt significatif sur le plan énergétique, environnemental et économique ; ainsi que des opportunités en termes d'offres de services. Mais l'émergence de la voiture électrique

se passe obligatoirement par le déploiement de bornes de recharge, au maillage suffisamment fin pour que les utilisateurs puissent les utiliser facilement.

Dans le cadre de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « loi Grenelle 2 » qui prévoit une série de mesures destinées à multiplier les points d'alimentation des véhicules à mobilité électrique, le SDEPA, souhaite tout d'abord disposer d'une étude de potentiel de déploiement des bornes sur le département.

■ Le groupement de Bureaux d'Etudes Solstyce-Sareco-Ravetto Associés a été retenu par le SDEPA pour étudier cette question.

Dans le cadre des échanges avec le Comité de pilotage, deux axes de travail ont été privilégiés à savoir :

■ 1^{er} axe : Mise en place d'un maillage départemental ayant pour objectif de déployer environ 180 Points de Charge Publique sur le département à l'horizon 2016. L'objectif est d'impulser le déploiement, d'assurer la couverture de l'ensemble du territoire tout en préservant le réseau électrique.

■ 2^{ème} axe : Développer les flottes électriques au sein des collectivités.

La mise en œuvre de ce dispositif, permettrait de compléter le maillage territorial en rendant les bornes de recharge de ces collectivités, accessibles au grand public.

■ Les conclusions définitives de l'étude et les champs d'action envisageables, seront présentés lors du prochain Comité Syndical, le 22 février 2014 à Orthez.

ÉDITO



Un réseau intelligent !

La réflexion nationale en cours sur la transition énergétique, a mis en évidence la nécessité de reconsidérer le rôle des réseaux électriques locaux.

En effet, la réinjection des énergies renouvelables dans des réseaux intelligents dits « smart grids », capables de s'auto réguler localement, grâce à des équipements actifs tels que le compteur Linky, ou encore le développement du véhicule électrique, consommateur d'électricité certes, mais également « stockeur » au moyen de ses batteries ; rappellent l'importance d'un réseau de distribution électrique de qualité.

Le SDEPA est bien entendu présent sur toutes ces thématiques qui contribueront à l'aménagement de nos territoires pour demain.

Je vous souhaite par conséquent une bonne lecture de ce nouveau numéro du Fil d'Infos ainsi qu'une excellente année 2014.

Denise Saint-Pé
Présidente

SOMMAIRE

02. Travaux

Les nouveaux marchés attribués
Orientations budgétaires 2014

03. Proximité

L'antenne du Pays Basque désormais opérationnelle
Solidarité

Le SDEPA soutient Électriciens Sans Frontières

04. Développement durable

Éclairer moins mais mieux
Agenda 2014

TRAVAUX

➔ LES NOUVEAUX marchés attribués

Une procédure d'appel d'offres européen pour un marché à bons de commandes concernant les travaux d'électrification et d'éclairage public pour les deux prochaines années, a été menée par le SDEPA, entre juin et septembre 2013.

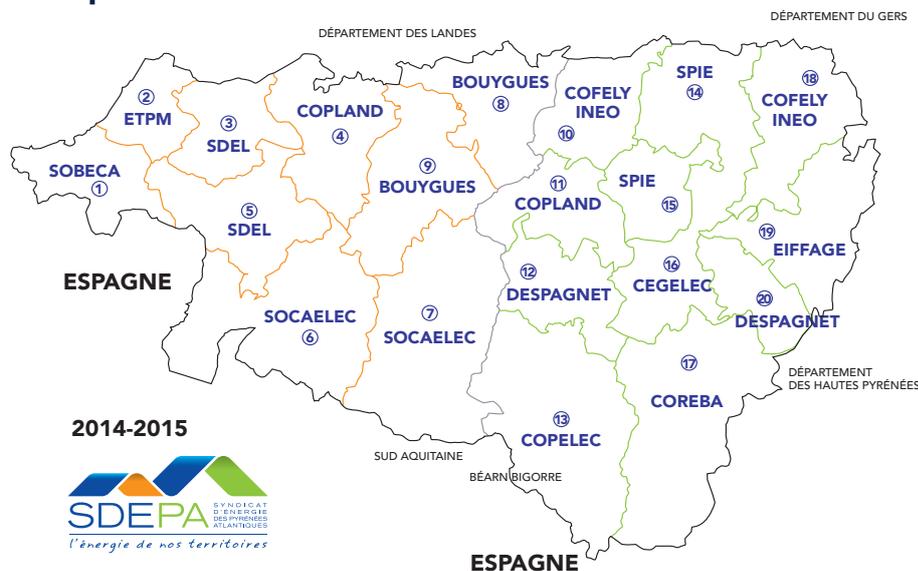
Dans un contexte économique difficile, le renouvellement des marchés d'électrification du SDEPA, constituait un enjeu fort pour bon nombre d'entreprises de réseau du département.

Ainsi, sur la base d'un cahier des charges et d'un bordereau de prix réadaptés, cette consultation s'est traduite par l'attribution pour une durée de deux ans renouvelable une fois, des 20 lots géographiques répartis sur le département. 13 entreprises spécialisées dans les travaux d'électrification, ont été retenues. Certaines d'entre elles, Cegelec, ETPM, SDEL, Copland, Sobeca, n'intervenaient pas pour le compte du SDEPA lors du précédent marché.

Tous les prestataires retenus détiennent leur siège ou une succursale dans le département, puisque 7 d'entre elles sont implantées en Pays-Basque et 6 en Béarn.

Ce nouveau marché permettra par ailleurs de répondre aux nouvelles exigences techniques qui doivent désormais être prises en compte à l'occasion de l'exécution des travaux.

En effet, le décret 2011-1241 du 5 octobre 2011, précise et renforce les responsabilités des différents intervenants à compter



du 1^{er} juillet 2012, notamment concernant les travaux à proximité des ouvrages enterrés, qui impliquent de géoréférencer en classe A (à 50 cm près) les réseaux sensibles dédiés à la distribution d'électricité et à l'éclairage public.

L'implication environnementale des entreprises est également renforcée, en prévoyant le recyclage des déchets d'équipements électriques et électro-

professionnels au travers de la filière Recylum notamment.

Du point de vue économique cette fois, ce marché s'est traduit par une réévaluation modérée des prix de 5 % en moyenne par rapport au précédent.

Enfin, le rôle des maîtres d'œuvre a été renforcé de manière significative en particulier dans le domaine du suivi des études et de la maîtrise des délais d'exécution des travaux.



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2014

Le Comité Syndical du SDEPA, réuni le 21 décembre dernier à MAULÉON, a débattu des orientations budgétaires relatives au prochain exercice.

Au-delà de son caractère obligatoire, le débat d'orientations budgétaires, permet à l'assemblée délibérante de disposer d'informations et d'échanger sur les grandes priorités qui seront affichées dans le budget primitif à venir.

Ainsi, l'exercice 2014 verra le SDEPA poursuivre ses efforts financiers dans le domaine des travaux d'électrification et d'éclairage public, mais également en faveur des énergies renouvelables, des économies d'énergie, de la mobilité électrique ou de l'achat d'énergie. Plus de 20 millions d'euros seront prévus à cet effet dans le prochain budget.

Comme les années précédentes, le SDEPA explicitera ces orientations et les programmations en découlant, lors de réunions de secteurs, durant les mois de janvier et février 2014.





PROXIMITÉ

➡ L'ANTENNE DU SDEPA au Pays Basque désormais opérationnelle

Le mercredi 11 décembre dernier, s'est tenue la première réunion du Bureau Syndical dans les locaux de la nouvelle antenne décentralisée du SDEPA à Lahonce.

Cette réunion a permis à tous les élus du Bureau de découvrir ce nouvel espace de travail qui sera occupé au quotidien par des agents de l'établissement.

La séance a été suivie d'une visite des locaux en présence

du propriétaire du site, M. Itoïz, du Maire de Lahonce Pierre Guillemotonia, accompagné de ses adjoints ainsi que du Président de la Communauté de Communes Nive-Adour, Roland Hirigoyen et du Conseiller général, Alain Iriat.

Monsieur le Maire de Lahonce a souligné sa volonté de revitaliser la zone d'activité de la Gare tout en précisant que l'implantation d'une antenne du SDEPA allait y contribuer fortement.

La **qualité** du Service rendu, la **réactivité**, la **disponibilité** et la **proximité** ont présidé à la réflexion sur l'ouverture d'une antenne du SDEPA au Pays Basque.

Le choix d'une implantation à Lahonce a quant à lui été dicté par l'accessibilité, la disponibilité du site ainsi que le prix modéré du loyer.

L'antenne est ouverte les mardis, jeudis et vendredis aux heures de bureau, sachant que les services sont désormais joignables au n° de téléphone suivant : **05 59 02 36 16.**

Adresse : SDEPA, 90 allée du Four à Chaux - 64 990 Lahonce

Email :

Accueil-Lahonce@sdepa.com.fr



SOLIDARITÉ

➡ LE SDEPA SOUTIEN Électriciens Sans Frontières

L'association à but non lucratif Électriciens Sans Frontières, a notamment pour but de mettre ses compétences au service du développement, en permettant l'accès durable à l'énergie et à l'eau dans les régions défavorisées de la planète.

Selon l'article L 1115-1-1 du CGCT, les communes, syndicats et établissements chargés des services publics de distribution d'eau, d'assainissement, d'électricité et de gaz, peuvent consacrer 1 % de leur budget afin de mener des actions de coopération, d'aide d'urgence ou de solidarité internationale dans leurs domaines, au profit des collectivités étrangères et de leurs groupements.

C'est dans ce cadre que l'association a saisi le SDEPA d'une demande d'aide financière, pour un projet solidaire au Burkina Faso. Compte tenu de son objet,

le Syndicat a choisi de soutenir ce projet qui s'intitule « De l'électricité et de l'eau pour le village de Kassakongo ».

Il consiste à proposer des solutions pour l'alimentation en énergie d'un forage d'eau et de bâtiments tels que l'école du village et les logements des enseignants. Ce projet, évalué à 45 000 € est soutenu à hauteur de 4 000 € par le SDEPA.



Un forage bientôt électrifié.

BRÈVES

LA « CONTRIBUTION CLIMAT ÉNERGIE » (CCE) ADOPTÉE PAR LE PARLEMENT

Le 21 octobre dernier, l'Assemblée Nationale a adopté la « Contribution Climat Énergie » qui a pour rôle de taxer plus lourdement les produits énergétiques polluants.

Dans les faits, il s'agit de payer en fonction de nos émissions de CO₂. Les carburants, le charbon, le gaz et le fuel sont concernés.

Cette taxe concerne les particuliers, mais aussi les entreprises et sera fixée à 7 € la tonne, puis atteindra 14,50 € en 2015 et 22 € en 2016.

En 2015, la CCE devrait représenter une augmentation de 2.9 centimes par litre pour le gazole.

L'UFC-QUE CHOISIR ACHÈTE DU GAZ.

L'association UFC-Que choisir propose aux particuliers qui le souhaitent, une offre de groupement d'achat de gaz « gaz moins cher ensemble » afin de réduire leur facture d'énergie. Un appel d'offres a été lancé fin juillet par l'association et c'est le fournisseur belge LAMPIRIS qui a été retenu.

Grâce à ce groupement, les particuliers feront environ 13 % d'économies selon l'UFC, ce qui représente sur une facture moyenne d'un foyer se chauffant au gaz, 156 euros d'économie par an.

C'est une première en France pour ce qui concerne les particuliers. Mais ce type de groupement d'achats existe déjà pour les grandes entreprises et organismes publics.

Le SDEPA, en association avec les autres syndicats d'Aquitaine, propose également dorénavant aux collectivités et organismes d'utilité publique du département, d'adhérer à un groupement d'achat de ce type.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉCLAIRER MOINS mais mieux !

Le SDEPA, dans le cadre de sa politique de maîtrise de la demande en énergie appliquée à l'éclairage public, met l'accent sur une démarche d'efficacité énergétique que l'on pourrait résumer en « éclairer moins tout en éclairant mieux ».



Les campagnes successives de diagnostics énergétiques ont régulièrement mis en évidence certaines carences de l'éclairage public ainsi que des pistes d'actions en faveur des économies d'énergie.

Ces études permettent un état des lieux de la quantité et de la qualité de lumière mise en jeu. Elles génèrent des préconisations de mise en conformité technique ou d'adaptation de la quantité de lumière nécessaire pour chaque type d'espace à éclairer.

Les durées d'éclairage sont souvent sujettes à débats lors des présentations des conclusions. C'est en effet une grosse partie de l'enjeu énergétique : les consommations d'électricité

étant proportionnelles aux durées d'allumage.

Mais « éclairer mieux » sous-entend que l'éclairage existant n'est pas adapté ou est devenu obsolète.

Aussi, de nouvelles technologies sont utilisées et l'accent est mis sur la précision des études. En effet une grande partie des économies d'énergie s'effectue dès l'étude préalable, en posant les bonnes questions : quel espace veut-on éclairer (chaussée, trottoirs, accès ERP...) ? Quels sont les usagers (automobilistes, piétons, cyclistes...) ? Sur quelle durée (permanent, pic d'activité, aléatoire...) ? Ces paramètres permettront de définir les objectifs à

atteindre du point de vue de la quantité de lumière et de l'uniformité. L'étude photométrique préalable permettra alors un dimensionnement aboutissant à la puissance nécessaire à installer.

Le SDEPA et ses partenaires (ADEME, Région Aquitaine) octroient des aides pour la mise en œuvre de ces préconisations : programmes de travaux de rénovation suite aux diagnostics ; collecte et valorisation des CEE ; appels à projets leds (Région Aquitaine), opération « facteur 2, 3, 4 » (ADEME).

Enfin pour être présent au côté des collectivités tout au long de la vie des installations d'éclairage public et assurer leur pérennité, le SDEPA propose un service d'entretien et de dépannage.

AGENDA 2014

RÉUNIONS DE SECTEUR :

LUNDI 20 JANVIER à 18h à IRISSARRY

JEUDI 23 JANVIER à 18h à ORTHEZ

MARDI 28 JANVIER à 18h à MAULÉON

JEUDI 30 JANVIER à 18h à NAY

VENDREDI 31 JANVIER à 18h à LAHONCE

MARDI 4 FÉVRIER à 18h à OLORON-STE-MARIE

JEUDI 6 FÉVRIER à 18h à MORLAÀS

LUNDI 27 JANVIER :

Vœux au personnel et aux partenaires du SDEPA

MARDI 11 FÉVRIER :

Réunion du Bureau Syndical

SAMEDI 22 FÉVRIER :

Réunion du Comité Syndical à ORTHEZ

Directrice de la publication :
Denise SAINT-PÉ. Conception/réalisation : Valeurs du Sud - Morlaàs.
Impression : Perspective - Morlaàs.